

# Rapport pour spécialistes

REVUE DES PROGRAMMES DE  
SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

PARTIE VII : PROGRAMMES AXÉS SUR  
LES BESOINS DES VICTIMES  
ET DES DÉLINQUANTS

N° 1992-18

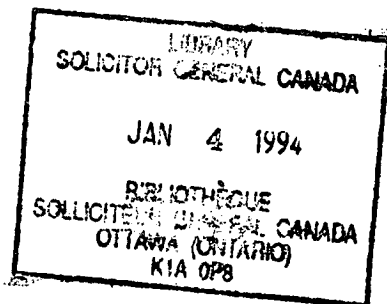
## Série sur les services policiers autochtones

E  
98  
.P75  
J3  
1992  
pt.7  
F  
c.3

Solliciteur général Canada  
Secrétariat du Ministère

Canada

E  
98  
.075  
J3  
1992  
pt. 7  
F  
c.3



Julie Jarvis

Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use.  
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

**REVUE DES PROGRAMMES DE  
SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES**

**PARTIE VII : PROGRAMMES AXÉS SUR  
LES BESOINS DES VICTIMES  
ET DES DÉLINQUANTS**

**N° 1992-18**

Les opinions exprimées dans le présent document de travail n'engagent que l'auteur et ne représentent pas nécessairement les idées ni la politique du Solliciteur général du Canada. Il est diffusé dans la version présentée au ministère du Solliciteur général du Canada. La relecture et la mise en forme de la version française ont été confiées aux Traductions Tessier S.C.C.

This document is available in English.

Cat. : JS4-1/1992-18F

ISBN : 0-662-97720-3

## REMERCIEMENTS

L'auteur remercie les personnes qui l'ont aidé à préparer cette Revue. Le soutien et les conseils de Ron Ferri, directeur du projet au ministère du Solliciteur général du Canada, sont très appréciés, ainsi que les efforts de ceux qui, au ministère, ont lu les rapports et fourni des commentaires. La contribution d'Elizabeth Hart à la révision structurelle de la Revue est particulièrement appréciée. Nous remercions aussi les Traductions Tessier pour la relecture et la mise en forme de la version finale des rapports.

Ce projet n'aurait pu être réalisé sans le soutien et la coopération de tous les répondants qui ont généreusement fait part de renseignements relatifs à leurs programmes dans des questionnaires et lors de consultations ultérieures. L'auteur remercie tous les répondants de leur contribution extraordinaire à la Revue et de leur engagement en vue d'améliorer les services de police pour les peuples et les collectivités autochtones du Canada et avec leur collaboration.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| <b>INTRODUCTION AUX RAPPORTS</b> .....   | i  |
| <b>PARTIE VII : PROGRAMMES AXÉS SUR LES BESOINS DES VICTIMES ET<br/>DES DÉLINQUANTS</b> .....  | 1  |
| <b>1. INTRODUCTION</b> .....   | 1  |
| <b>2. PROGRAMMES DE TRAITEMENT ET GROUPES DE SOUTIEN DANS<br/>LES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS</b> .....  | 3  |
| <b>2.1 Programme sur l'exploitation sexuelle des enfants<br/>Détachement de la GRC de Prince Rupert<br/>Prince Rupert (Colombie-Britannique)</b> .....         | 3  |
| <b>2.2 Comité de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants<br/>Détachement de la GRC de Pagnirtung<br/>Pagnirtung (Territoires du Nord-Ouest)</b> ..... | 7  |
| <b>2.3 Le cercle de la vie<br/>Détachement de la GRC de Shellbrook<br/>Shellbrook (Saskatchewan)</b> .....   | 9  |
| <b>2.4 Cercle de guérison holistique communautaire : une approche<br/>Détachement de la GRC de Powerview<br/>Powerview (Manitoba)</b> .....                    | 13 |
| <b>3. PROGRAMME D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE<br/>FAMILIALE ET D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS</b> .....  | 19 |
| <b>3.1 Séminaires sur la violence familiale<br/>Détachement de la GRC de Chase<br/>Chase (Colombie-Britannique)</b> .....                                      | 19 |
| <b>3.2 Atelier communautaire de Cape Mudge<br/>Détachement de la GRC de Quadra Island<br/>Quathiaski Cove (Colombie-Britannique)</b> .....                     | 22 |
| <b>3.3 Ateliers sur la violence familiale<br/>Détachement de la GRC de Battleford<br/>North Battleford (Saskatchewan)</b> .....                                | 25 |

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 3.4 | <b>Programme sur la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants</b><br>Conseil de police amérindienne<br>Pointe-Bleue (Québec) . . . . .                            | 28 |
| 4.  | <b>PROGRAMMES ET MESURES D'INTERVENTION PERMETTANT DE<br/>VENIR EN AIDE AUX VICTIMES</b> . . . . .  | 31 |
| 4.1 | <b>Programme de défense des victimes autochtones</b><br>Détachement de la GRC de Lillooet<br>Lillooet (Colombie-Britannique) . . . . .  | 31 |
| 4.2 | <b>Programmes de services aux victimes et sur la violence familiale</b><br>Détachement de la GRC de Fort Franklin<br>Fort Franklin (Territoires du Nord-Ouest) . . . . .          | 35 |
| 5.  | <b>PEINES DE SUBSTITUTION POUR LES DÉLINQUANTS</b> . . . . .  | 39 |
| 5.1 | <b>Projet de déjudiciarisation Haisla</b><br>Détachement de la GRC de Kitimat<br>Kitimat (Colombie-Britannique) . . . . .   | 39 |
| 5.2 | <b>Groupes de surveillance des libertés sous caution dans les collectivités<br/>autochtones</b><br>Détachement de la GRC de Lillooet<br>Lillooet (Colombie-Britannique) . . . . . | 42 |
| 5.3 | <b>Comité de justice Nishga</b><br>Détachement de la GRC de New Aiyansh<br>New Aiyansh (Colombie-Britannique) . . . . .   | 44 |
| 6.  | <b>RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES</b> . . . . .   | 47 |

## REVUE DES PROGRAMMES DE SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

### INTRODUCTION AUX RAPPORTS

#### A. Contexte de l'enquête

Dans le but de poursuivre ses efforts visant à améliorer ses politiques et ses programmes en matière de police à l'intention des collectivités autochtones du Canada, le ministère du Solliciteur général du Canada a mené une enquête auprès d'un certain nombre de services de police fédéraux, provinciaux et municipaux, au début de 1991, afin de recueillir des renseignements sur leurs politiques et leurs programmes en matière de police destinés aux peuples autochtones. L'objectif de l'enquête était de recueillir et de publier des données sur les programmes des services de police destinés aux peuples autochtones, sous la forme d'un document d'information mis à la disposition des responsables des services de police qui désirent concevoir des projets spéciaux ou élargir des programmes existants. Afin de faciliter l'accès aux résultats de l'enquête et la lecture, ceux-ci ont été regroupés dans une série de sept rapports.

#### B. Méthodologie de l'enquête

L'enquête a porté sur 430 services de police qui assurent le maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones ou dans des collectivités qui comptent un nombre important d'autochtones. La majorité de ces services de police assurent directement le maintien de l'ordre dans des collectivités locales, y compris les services de police municipaux et des Premières Nations ainsi que les détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la Police provinciale de l'Ontario (P.P.O.). Des unités de la Direction générale et des divisions de la P.P.O., de la Sûreté du Québec et de la GRC ont également participé à l'enquête.

Les renseignements demandés dans le questionnaire de l'enquête portaient sur des sujets précis :

- les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux agents de police autochtones,
- les programmes de sensibilisation à la culture autochtone, à l'intention des agents de police non autochtones et
- les programmes spéciaux destinés aux collectivités autochtones (prévention du crime, aide aux victimes, alcool et drogue, violence familiale, exploitation sexuelle des enfants, jeunes, etc.).

Les participants ont été priés de remplir un questionnaire pour chaque programme ou initiative.<sup>1</sup>

---

1. Dans certains cas, les répondants ont décrit plusieurs programmes dans un même questionnaire. Dans la mesure du possible, ces programmes ont été distingués les uns des autres et classés séparément.

### **C. Réponse**

Dans le cadre de l'enquête, 203 participants ont fait état de près de 460 programmes différents.

Dans de nombreux cas, divers détachements ont décrit un même programme offert à l'échelle nationale ou provinciale ou par une division de la GRC. Les programmes mentionnés plus d'une fois sont comptés dans le nombre total des programmes.

### **D. Interprétation des résultats**

Il est important de souligner que le questionnaire n'imposait pas aux répondants une définition de ce qui constitue un programme de services de police pour les Premières Nations «offert par un service de police». En conséquence, cette notion a été interprétée avec beaucoup de latitude. Ainsi, les répondants appartenant à un service de police fédéral ou provincial ou à une division s'en sont tenus à la description de programmes conçus ou mis en application par les services de police, alors que les agents de police œuvrant directement auprès des délinquants ont donné une interprétation plus large à la notion de services de police autochtones et ont fait état très souvent de partenariats entre organismes ou entre la police et la collectivité. Les réponses obtenues se regroupent dans les catégories suivantes :

- initiatives générales ou spécifiques à l'échelle du pays, d'une province ou d'une division,
- mise en application de programmes nationaux ou provinciaux de services de police autochtones, par un service de police local ou un détachement,
- mise en application d'autres programmes nationaux ou provinciaux de services de police dans les collectivités autochtones (avec ou sans modifications), par un service de police local ou un détachement,
- initiatives conçues par un service de police dans le but de répondre aux besoins particuliers d'une collectivité (notamment les initiatives conçues en collaboration avec des organismes locaux ou avec des membres de la collectivité) et
- renseignements sur la participation et la contribution des services de police à des initiatives mises en place par d'autres organismes ou par la collectivité.

### **E. Programmes sélectionnés**

L'enquête a révélé qu'un grand nombre de programmes partageaient des caractéristiques communes. Afin d'éviter la répétition fréquente des mêmes renseignements, nous avons donc retenu 100 descriptions de programmes qui étaient à la fois les plus complètes et les plus représentatives. Ces descriptions constituent l'essentiel des sept rapports de l'enquête. En outre, nous avons mentionné à la fin de chacun de ces rapports les programmes similaires ainsi que le nom des personnes-ressources. Le lecteur qui désire obtenir des renseignements sur un programme en particulier peut consulter les programmes sélectionnés dans chaque rapport et les réponses supplémentaires regroupées à la fin.

## **F. Contenu des rapports**

L'information recueillie au cours de l'enquête a été classée en sept catégories et publiée dans une série de rapports :

- I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre
- II. Sensibilisation à la culture autochtone
- III. Pour un meilleur accès aux services de police
- IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité
- V. Programmes pour les jeunes
- VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue
- VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

### **Collecte de renseignements supplémentaires**

Afin de préciser et de compléter les renseignements obtenus à l'aide du questionnaire, l'auteur a tenu des consultations subséquentes avec plus d'une centaine de services de police. En outre, lorsque la chose était possible, nous avons fait mention des programmes des services de police fédéraux et provinciaux qui chapeautent des programmes locaux.

Les programmes sélectionnés constituent une vue d'ensemble des services de police offerts aux autochtones à l'heure actuelle dans différentes localités canadiennes.

Les renseignements concernant chaque programme sélectionné sont regroupés et présentés selon les catégories suivantes :

### **Description du service de police et de la collectivité**

Cette partie fournit les renseignements suivants :

- le territoire où s'exerce la compétence du service de police,
- le nombre et la population des collectivités autochtones vivant sur ce territoire,
- la situation géographique de ces collectivités et les moyens d'accès,
- le nombre d'agents de police que compte le service de police et
- le nombre d'agents de police autochtones que compte le service de police.

Ces renseignements ont été obtenus des répondants. Lorsqu'un service de police n'était pas en mesure de fournir les renseignements demandés, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, les données du recensement de 1986. Les renseignements relatifs aux divisions de la GRC ont été obtenus de la GRC.



### **Contexte et élaboration**

Dans la mesure du possible, cette partie présente, pour chaque programme, les renseignements suivants :

- l'organisme responsable de la mise en application du programme ou de la politique,
- la date de mise en application (mois ou année),
- les objectifs du programme ou de la politique,
- le public visé ou le groupe cible et
- divers renseignements se rapportant au programme, à la politique ou à leur mise en application.

Cette partie met plus particulièrement en évidence la contribution des services de police.

### **Collaboration de la collectivité autochtone**

Cette partie contient les renseignements suivants :

- les consultations tenues avec les membres des collectivités autochtones avant la mise en application du programme et
- les mécanismes qui permettent de consulter régulièrement les collectivités autochtones.

### **Participants ou groupe cible**

Cette partie mentionne les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration et à la mise en application du programme ou les groupes pour lesquels la politique ou le programme a été conçu.

### **Conception et mise en application**

Cette partie contient les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont disponibles :

- les personnes ou les organismes responsables de la conception du programme,
- les personnes ou les organismes responsables de la mise en application du programme,
- un résumé de la politique ou du programme et
- un résumé de la mise en application et du fonctionnement de la politique ou du programme.

### **Financement**

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- le budget ou le coût total du programme,
- la source du financement,
- les contributions autres que financières et
- l'état du financement.

### **Résultats et évaluations**

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- les commentaires du répondant sur la manière dont la police et la collectivité ont réagi au programme,
- les effets concrets qui se sont manifestés à la suite de l'application de la politique ou du programme,
- les réalisations particulières attribuables à l'initiative,
- le stade d'avancement de la conception ou de la mise en application de la politique ou du programme et
- le stade d'avancement de l'évaluation, tant officielle que non officielle.

### **Personne-ressource**

Cette partie indique le nom de la personne qui a rempli et retourné le questionnaire ou qui a fourni des renseignements supplémentaires. Lorsque le répondant ne s'est pas identifié, le nom de la personne-ressource est celui du chef de la police ou du chef du détachement. Cependant, ces personnes n'assument pas la responsabilité de l'information contenue dans les rapports.

Lorsque les répondants ont mentionné des programmes offerts par d'autres services de police ou organismes participant au programme, nous avons communiqué avec ces services de police ou ces organismes, au besoin, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires. Le nom des personnes consultées est aussi inclus parmi les personnes-ressources.

### **Réponses supplémentaires**

En plus des programmes sélectionnés, chaque rapport contient une section intitulée «Réponses supplémentaires», où sont mentionnées d'autres initiatives similaires dont certains répondants ont fait état mais qui n'ont pas été retenues parmi les programmes sélectionnés.

## **PARTIE VII : PROGRAMMES AXÉS SUR LES BESOINS DES VICTIMES ET DES DÉLINQUANTS**

### **1. INTRODUCTION**

Voici le dernier d'une série de sept rapports sur les services de police autochtones. On y décrit la participation des services de police à l'élaboration et à l'exécution de programmes visant à aider les victimes et les délinquants dans les collectivités autochtones. Le rapport est divisé en quatre parties : Programmes de traitement et groupes de soutien dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes d'éducation en matière de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes et Peines de substitution pour les délinquants.

#### **Programmes de traitement et groupes de soutien dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants**

Dans ce domaine, les répondants ont mentionné plusieurs initiatives communautaires de traitement dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants auxquelles les services de police travaillent en collaboration avec d'autres organismes et membres de la collectivité dans le but de trouver des réponses efficaces et concertées au problème, y compris des programmes de traitement et des groupes de soutien à l'intention des victimes et des délinquants.

D'après les initiatives mentionnées à l'enquête, les services de police ont collaboré aux types suivants de programmes en participant à des comités de coordination et des comités interorganismes de la collectivité :

- un programme de traitement communautaire à l'intention des victimes,
- un groupe d'entraide pour les victimes et
- un programme communautaire de déjudiciarisation à l'intention des délinquants.

#### **Programmes d'éducation en matière de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants**

Cette partie met en lumière la participation des services de police à l'élaboration et à l'exécution de programmes communautaires d'éducation et de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale. Les types d'initiatives présentées sont :

- la participation policière à des ateliers sur l'exploitation sexuelle des enfants ou la violence familiale, dans le cadre d'initiatives plus globales organisées par d'autres organismes ou par la collectivité et
- des ateliers organisés par les services de police, y compris une campagne de sensibilisation et d'éducation publique à l'échelle de la province, destinée aux collectivités autochtones et aux agents de police.

### **Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes**

Cette partie met en lumière la participation des services de police à des initiatives visant à répondre aux besoins des victimes dans les collectivités autochtones. Les initiatives mises en lumière comprennent :

- un programme d'aide aux victimes, élaboré en collaboration avec la collectivité, afin de répondre aux besoins des victimes autochtones et
- la création et l'exécution de mesures d'intervention par des organismes communautaires de police sur le traitement des victimes d'actes criminels et de violence familiale dans une collectivité autochtone.

### **Peines de substitution pour les délinquants**

Dans ce domaine, les répondants ont mentionné plusieurs initiatives auxquelles les services de police travaillent en collaboration avec d'autres organismes et membres de la collectivité en vue de trouver des peines de substitution pour les délinquants dans les collectivités autochtones. On cherche par ces programmes à amener la collectivité à trouver de nouveaux mécanismes de justice appropriés. Les initiatives mises en lumière comprennent ce qui suit :

- un programme communautaire de déjudiciarisation à l'intention des délinquants,
- un comité de justice autochtone et
- des comités communautaires de surveillance pour les libérations sous caution.

## **2. PROGRAMMES DE TRAITEMENT ET GROUPES DE SOUTIEN DANS LES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS**

### **2.1 Programme sur l'exploitation sexuelle des enfants Détachement de la GRC de Prince Rupert Prince Rupert (Colombie-Britannique)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Prince Rupert fournit des services de police à la ville de Prince Rupert qui compte une population permanente de 16 000 personnes dont environ 4 800 sont d'origine autochtone. Étant donné que Prince Rupert est le centre des activités commerciales de la région, les membres des Premières Nations se rendent régulièrement en ville. On compte aussi cinq collectivités autochtones principales et d'autres établissements plus petits situés le long de la rive nord. Toutes ces collectivités sont accessibles par bateau et par hélicoptère. Il faut compter environ 45 minutes pour se rendre dans la plupart des collectivités par hélicoptère, et de quatre à cinq heures par bateau.

Trente-quatre membres de la GRC assurent les services de police municipaux du détachement, et huit membres, les services de police ruraux. Quatre de ces huit gendarmes sont d'origine autochtone. Trois des quatre membres autochtones travaillent en permanence aux bureaux en milieu commercial situés dans les Premières Nations, le quatrième se déplace d'une Première Nation à l'autre.

#### **Contexte et élaboration<sup>1</sup>**

Le détachement de la GRC de Prince Rupert et d'autres organismes servant la collectivité de Port Simpson participent à l'élaboration du programme sur l'exploitation sexuelle des enfants.

On dit de ce programme qu'il est le premier du genre à être instauré dans une Première Nation du Canada. Le programme est élaboré par la collectivité de Port Simpson de concert avec un organisme privé, Martens, Smith & Associates, qui offre des services de traitement, de formation et d'éducation dans les domaines de l'inceste et de l'exploitation sexuelle des enfants.

---

1. Ce programme a été mentionné par le détachement de la GRC de Prince Rupert. Des renseignements et des documents supplémentaires ont été fournis par Martens, Smith & Associates, un organisme privé qui a participé au projet. T. Martens et B. Daily, «The Spirit Weeps: Characteristics and Dynamics of Incest and Child Sexual Abuse with a Native Perspective», Edmonton (Alberta) : Nechi Institute, 1988.

Créé d'après le programme de traitement de Yellowhead relatif à l'exploitation sexuelle dans la famille, introduit en 1983 à Hinton (Alberta) le programme offrira des services de traitement aux victimes, aux délinquants et aux familles dans les cas d'inceste et d'exploitation sexuelle des enfants. Du personnel clinique travaillera en collaboration avec tous les membres de la famille immédiate et étendue, utilisant des programmes de traitement individuel, familial, conjugal et de groupe.

Le modèle de traitement a été élaboré au départ par Martens & Associates. Ce groupe était chargé de l'application du programme de traitement de Yellowhead jusqu'à ce que l'entreprise soit relocalisée à Surrey (Colombie-Britannique) en 1988. C'est alors que Martens & Associates se sont joints à H.G. Smith and Associates pour former Martens, Smith & Associates.

Le programme est en préparation depuis plus d'un an et il devrait débiter à l'automne 1991. Martens, Smith & Associates ont collaboré au processus de recrutement du personnel. Le processus a duré près d'un an et on a recruté des candidats de tous les coins de l'Amérique du Nord.

#### Collaboration de la collectivité autochtone

À la suite d'un atelier communautaire animé par Martens, Smith & Associates, la collectivité de Port Simpson a mentionné la nécessité d'établir ce programme de traitement. Depuis, les Premières Nations se sont efforcées de réaliser complètement le programme de traitement.

On a remarqué que les Première Nations ont d'abord demandé à Martens, Smith & Associates de créer un important Centre de traitement à Port Simpson. Cependant, Martens, Smith & Associates voulaient que le programme soit communautaire surtout, afin de créer un sens de la responsabilité et de l'engagement communautaires relativement au processus. Bien que Martens, Smith & Associates collaborent au processus d'élaboration, on veut avant tout que le contenu et l'exécution du programme relèvent principalement des collectivités.

#### Participants

Le programme sera offert aux membres de la collectivité de Port Simpson.

### **Conception et mise en application**

Le personnel du détachement de la GRC de Prince Rupert et d'autres organismes locaux ont participé à des ateliers pour se préparer à la mise en place du programme. Ces ateliers étaient conçus pour :

- préparer les membres et les praticiens de la collectivité à la mise en place du programme et
- établir des ententes sur le fonctionnement du programme de manière à faciliter la collaboration entre les services de police, les écoles, les organismes locaux et les Premières Nations.

En outre, des discussions ont été engagées sur l'aspect «déjudiciarisation» du programme. Le juge du tribunal local envisage actuellement l'établissement d'un système de «catégorisation des infractions» qui permettrait à certains individus d'être dirigés directement vers le programme de traitement.

Quatre personnes travailleront au Centre de traitement de Port Simpson. Les membres du personnel recevront une formation de deux mois de Martens, Smith & Associates avant que le programme ne débute.

Pendant l'année qui suivra l'instauration du programme, Martens, Smith & Associates feront un suivi intensif du programme (le Centre de traitement sera en communication directe avec l'organisme par modem, par télécopieur et par téléphone). En outre, Martens, Smith & Associates se rendront au centre deux fois par semaine pour s'assurer que tout le personnel va bien et que le programme est efficace.

Des ateliers à l'intention des professionnels de la collectivité, par exemple, un atelier à l'intention des agents de police sur les techniques d'enquête dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, seront également offerts dans le cadre du programme.

### **Financement**

Les Premières Nations ont embauché Martens, Smiths & Associates pour travailler avec la collectivité en vue d'instaurer le programme et d'établir le centre. Les Premières Nations ont déboursé de 120 000 \$ à 140 000 \$ pour élaborer le programme. Des sommes supplémentaires ont été sollicitées afin de couvrir le coût des salaires, de la formation spécialisée et du soutien pour le personnel du programme.

### **Résultats et évaluations**

Étant donné les problèmes de financement, le programme sera introduit par étapes. On a embauché une personne qui fournira, à partir du 1<sup>er</sup> août 1991, des services de conseils généraux dès septembre 1991.

**Personnes-ressources**

Inspecteur L.J. Baker  
Détachement de la GRC de Prince Rupert  
100, 6<sup>e</sup> avenue ouest  
Prince Rupert (Colombie-Britannique)  
V8J 3Z3  
Tél. : (604) 624-2136  
Fax : (604) 627-3013

Tony Martens  
Martens, Smith & Associates  
8356, 120<sup>e</sup> rue  
Bureau 204  
Surrey (Colombie-Britannique)  
V3W 3N4  
Tél. : (604) 596-3301  
Fax : (604) 596-3992



## **2.2 Comité de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants Détachement de la GRC de Pangnirtung Pangnirtung (Territoires du Nord-Ouest)**

### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Pangnirtung fournit des services de police dans une région qui englobe la collectivité autochtone de Pangnirtung (population : environ 1 100 personnes) ainsi que plusieurs avant-postes (chacun habité par deux ou trois familles).

Le détachement de la GRC de Pangnirtung compte trois gendarmes. L'un d'eux est d'origine autochtone.

### **Contexte et élaboration**

Le détachement de la GRC de Pangnirtung a établi le Comité de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à Pangnirtung en juin 1989. L'objectif de cette initiative est d'établir un système qui permettra aux services de police et aux autres praticiens qui partagent la responsabilité de traiter les cas d'exploitation sexuelle des enfants de coordonner leurs efforts.

Les objectifs du comité sont :

- de coordonner les services et les réponses des organismes à ce problème et
- de maintenir la communication entre tous les organismes locaux, les comités et la collectivité. Les répondants mentionnent qu'étant donné le taux de roulement élevé du personnel dans les postes nordiques, il est d'autant plus important de disposer de mécanismes de coordination.

Le comité offre aussi un programme communautaire permanent d'éducation et de sensibilisation. Les objectifs de ce programme sont :

- de former les praticiens qui ont des contacts avec les jeunes à reconnaître les signes d'exploitation sexuelle ou de violence physique et
- de renseigner les jeunes sur l'exploitation sexuelle et de les sensibiliser à l'approche des «bons et mauvais touchers».

Le comité est administré selon le *Child Sexual Abuse Protocol* institué par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le protocole a été signé le 4 septembre 1990 par le sous-ministre des Services sociaux (Territoires du Nord-Ouest), le commandant sous-divisionnaire de la Division «G» de la GRC, l'avocat général de Justice Canada, le sous-ministre de la Santé (Territoires du Nord-Ouest) et le sous-ministre de la Justice (Territoires du Nord-Ouest). Un exemplaire du protocole est conservé dans les dossiers du détachement.

### **Collaboration de la collectivité autochtone**

La collectivité de Pangnirtung a collaboré à toutes les étapes du programme.

### **Participants**

Le Comité de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants est composé :

- de représentants d'organismes communautaires locaux,
- de membres de comités locaux et
- de membres du personnel de la GRC.

Au total, 20 bénévoles sont associés au programme, dont trois gendarmes. Huit participants sont d'origine autochtone.

Les groupes visés par les programmes d'éducation du comité sont les praticiens et les jeunes de la collectivité.

### **Conception et mise en application**

Le comité se réunit tous les deux mois. Des réunions supplémentaires ont lieu au besoin.

### **Financement**

La Commission sur la santé mentale et la Commission scolaire appuient le comité et ses activités.

### **Résultats et évaluations**

Le comité distribue des vidéos, des manuels et d'autres documents fournis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le ministère de l'Éducation à tous les organismes autorisés de la collectivité.

### **Personne-ressource**

Caporal W.F. Leil  
Détachement de la GRC de Pangnirtung  
C.P. 103  
Pangnirtung (Territoires du Nord-Ouest)  
X0A 0R0  
Tél. : (819) 473-8833  
Fax : (819) 473-8915

## **2.3 Le cercle de la vie**

### **Détachement de la GRC de Shellbrook**

#### **Shellbrook (Saskatchewan)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Shellbrook fournit des services de police dans une région englobant la collectivité de Shellbrook, plusieurs autres petites collectivités, ainsi que deux Premières Nations : Sandy Lake-Ahtahkakoop (population évaluée à environ 1 300 personnes) et Mistawasis (population évaluée à environ 1 000 personnes). Les deux Premières Nations sont situées à moins de 50 kilomètres des bureaux du détachement de la GRC de Shellbrook.

Le détachement de la GRC de Shellbrook compte sept gendarmes. Un détachement satellite situé sur la réserve de la Première Nation de Sandy Lake compte deux gendarmes dont l'un est d'origine autochtone.

#### **Contexte et élaboration**

En 1990-1991, on a enregistré une hausse inquiétante du nombre de cas d'exploitation sexuelle des enfants signalés dans la collectivité de Sandy Lake. Dans le cadre d'une réponse globale à la situation, le détachement de la GRC de Shellbrook, de concert avec d'autres praticiens et membres de la collectivité, a mis sur pied un Groupe de soutien pour les femmes victimes d'exploitation sexuelle.

En novembre 1990, le cercle de la vie a tenu sa première réunion au domicile d'un enseignant de la localité. Même si le Conseil des Premières Nations avait autorisé le groupe à utiliser le centre du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA) pour cette première rencontre, le groupe a décidé que les membres discuteraient plus ouvertement si la réunion avait lieu dans un domicile privé. Quinze personnes ont assisté à cette rencontre : 10 membres du personnel d'organismes locaux (du personnel du détachement de la GRC de Shellbrook et des conseillers du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Prince Albert) et cinq femmes de la collectivité de Sandy Lake.

Le cercle de la vie est maintenant un groupe formé entièrement de membres de la collectivité, bien que des praticiens locaux agissent comme personnes-ressources.

Suite à la constitution du cercle de la vie, un Groupe de soutien des enfants a été formé.

Les membres du détachement de la GRC de Shellbrook aiguillent les femmes vers le cercle de la vie. Quant au Groupe de soutien des enfants, des membres du détachement assistent aux réunions afin de répondre aux questions sur le processus d'enquête et les poursuites pénales.

### **Collaboration de la collectivité autochtone**

Le cercle de la vie et les initiatives subséquentes ont été créés de concert avec le Conseil des Premières Nations et la collectivité locale.

Les résidents et les praticiens de la collectivité participent aux groupes de soutien depuis le début.

### **Participants**

Les femmes de tout âge qui sont victimes d'exploitation sexuelle participent au cercle de la vie.

Des jeunes (de 6 à 14 ans) participent au Groupe de soutien des enfants. Les répondants mentionnent que même si l'on sait que des garçons et des filles sont victimes d'exploitation sexuelle, il a été très difficile de faire participer des garçons et des hommes aux groupes de soutien.

### **Conception et mise en application**

#### **Le cercle de la vie**

Les membres du cercle de la vie se réunissent toutes les deux semaines. Des membres de la collectivité, soit des victimes, soit des gens désireux d'offrir leur aide, apportent leur soutien aux membres du groupe.

Divers représentants de la collectivité assistent également aux réunions :

- un coordonnateur local du secteur de l'éducation,
- une infirmière du Centre médical de Sandy Lake,
- une représentante des femmes adultes de la collectivité et
- un élève de l'école locale.

Par l'intermédiaire du groupe, les victimes sont mises en contact (de façon non officielle) avec les divers organismes et services qui peuvent leur venir en aide.

Le cercle de la vie est fondé sur le principe de l'entraide. Des professionnels peuvent être invités aux réunions pour aider à la guérison. Ainsi, des représentants du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Prince Albert ont présenté des films et animé des discussions sur divers sujets. En outre, des représentants du ministère des Services sociaux sont venus parler de leur rôle dans les cas d'exploitation sexuelle et des services de soutien qu'ils offrent.

### **Groupe de soutien des enfants**

Le Groupe de soutien des enfants se réunit à l'école locale de Sandy Lake deux fois par semaine. Un conseiller de l'Association de la santé mentale de Prince Albert anime les rencontres de groupe et les séances individuelles avec les enfants. Des conférenciers, y compris des membres du personnel de la GRC et des conseillers de l'Association de la santé mentale, viennent régulièrement s'adresser au groupe.

Les enfants sont autorisés à amener des amis aux réunions. Dans de nombreux cas, les amis ont aussi signalé des cas d'exploitation.

### **Financement**

Le cercle de la vie était d'abord un groupe de soutien bénévole et les rencontres avaient lieu au domicile des participants.

Des organismes et des organisations, comme le ministère des Services sociaux et le Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Prince Albert, fournissent des renseignements et de la documentation.

Le Groupe de soutien des enfants a été mis sur pied après le cercle de la vie et ses activités se déroulent à l'école locale.

En 1991, le Conseil de la Première Nation de Sandy Lake a adopté une résolution visant à prendre entièrement en charge le problème de l'exploitation sexuelle dans la collectivité. La Première Nation assure maintenant les coûts liés aux salaires des conseillers et aux programmes de soutien.

### **Résultats et évaluations**

Les enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle à Sandy Lake et la mise sur pied de groupes de soutien locaux ont conduit la collectivité toute entière à vouloir se pencher sur ce problème.

La Première Nation de Sandy Lake a appuyé les séances d'information et l'établissement de nouveaux programmes. Ainsi, depuis le printemps 1991, un conseiller local du PNLAADA dirige un groupe de soutien à l'intention des hommes qui ont commis des actes d'exploitation sexuelle des enfants. La Première Nation offre aussi des cours d'éducation publique sur divers thèmes liés à l'exploitation sexuelle.

Au printemps 1991, des enseignants de l'école, des travailleurs en soins de santé, d'autres praticiens et des membres de trois Premières Nations locales se sont réunis pour discuter du problème de l'exploitation sexuelle au sein de leurs collectivités.

En mai 1991, la collectivité de Mistawasis a tenu une séance d'information sur le problème de l'exploitation sexuelle des enfants et de nombreuses personnes y assistaient. Cette collectivité a commencé à mettre en place des groupes de soutien locaux fonctionnant selon le principe de l'entraide.

**Personne-ressource**

Gendarme Cathy Forbes  
Détachement de la GRC de Shellbrook  
C.P. 939  
Shellbrook (Saskatchewan)  
S0J 2E0  
Tél. : (306) 747-2606

## **2.4 Cercle de guérison holistique communautaire : une approche Détachement de la GRC de Powerview Powerview (Manitoba)**

### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Powerview fournit des services de police dans une région englobant la collectivité de Powerview (population : environ 3 500 personnes) et plusieurs collectivités autochtones, y compris les Premières Nations de Little Black River (population : environ 300 personnes), de Fort Alexander, de Hollow Water et trois collectivités métisses : Manigotagan, Seymourville et Aghaming.

La Première Nation de Fort Alexander est située à proximité de Powerview. La Première Nation Little Black River est située à environ 45 kilomètres des bureaux du détachement. La Première Nation Hollow Water et les collectivités de Manigotagan, Seymourville et Aghaming sont situées à 72 kilomètres au nord de Powerview.

La Première Nation de Hollow Water et les collectivités de Manigotagan, Seymourville et Aghaming sont situées si près l'une de l'autre que géographiquement, elles forment une seule collectivité. La population globale de la Première Nation de Hollow Water et des trois établissements métis est évaluée à 1 000 personnes.

Le détachement de la GRC de Powerview compte 14 gendarmes.

### **Contexte et élaboration**

En 1987, le chef du détachement de la GRC de Powerview et des représentants d'organismes locaux ont participé à l'élaboration du cercle de guérison holistique communautaire dans les collectivités de Hollow Water, Manigotagan, Seymourville et Aghaming. La GRC et d'autres organismes ont participé à ce programme à la demande des membres des collectivités qui ont instauré le projet en 1988.

La mise en œuvre de cette initiative faisait suite à une série d'ateliers sur la sexualité tenus en 1986 qui ont conduit des membres des quatre collectivités à constater l'ampleur du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans leurs collectivités (c.-à-d., que deux personnes sur trois dans le groupe avaient été exploitées sexuellement et une personne sur trois avait commis un acte d'exploitation sexuelle). Par conséquent, un groupe de résidents préoccupés par ce problème ont décidé de briser la chaîne de l'exploitation sexuelle dans la collectivité. Le groupe a invité des membres de la collectivité locale et des praticiens à former une équipe d'évaluation. Cette équipe comprenait :

- des résidents locaux,
- un membre des Services à l'enfant et à la famille du Manitoba,

- un membre des *Southeast Child and Family Services*,
- un travailleur local du PNLAADA,
- des conseillers de chaque collectivité,
- un directeur d'école secondaire locale,
- une infirmière de santé publique de la localité et
- le chef du détachement de la GRC de Powerview.

On a mentionné qu'avant la mise sur pied de l'équipe, plusieurs résidents de la collectivité avaient reçu une formation spécialisée au Nouveau-Mexique.

L'équipe a introduit le cercle de guérison holistique communautaire dans la collectivité en tant que programme de déjudiciarisation visant à détourner du système judiciaire les délinquants<sup>2</sup> ayant commis des actes d'exploitation sexuelle des enfants. La collectivité voulait trouver une solution de rechange à l'incarcération des délinquants. Elle ne croyait pas que l'incarcération contribuerait à améliorer leur comportement.

Cependant, depuis la création du programme, la structure en a été modifiée. Il est maintenant offert en tant que programme de probation. L'équipe a décidé que les tribunaux pourraient contraindre les individus à participer au programme pendant une période assez longue pour qu'on obtienne des résultats valables. Dans le programme original, les individus pouvaient abandonner le programme une fois que la perspective de comparaître devant le tribunal avait été évitée.

Les délinquants ne sont plus désormais détournés de la procédure judiciaire. La GRC enquête sur les cas d'exploitation sexuelle des enfants et, lorsque les plaintes sont fondées, elle porte des accusations. Avant que la peine soit déterminée, les délinquants reconnus coupables participent au cercle de guérison holistique communautaire. Le groupe fait ensuite parvenir au tribunal un rapport dont on tient compte pour déterminer la peine.

Le cercle de guérison holistique communautaire s'appuie sur le principe que les victimes et les délinquants peuvent guérir à partir d'une approche holistique autochtone traditionnelle. Le programme comprend des séances de conseils aux victimes, aux délinquants et à leurs familles étendues.<sup>3</sup>

---

2. Dans le cadre de ce programme, le terme «délinquant» est remplacé par «agresseur».

3. Un résumé du programme du cercle de guérison holistique : une approche, 30 mars 1989, a été expédié avec le questionnaire. Préparé par la collectivité, ce résumé donne une vue d'ensemble du contexte et de la raison d'être du programme ainsi que de la méthode utilisée dans sa préparation et son exécution. Ce document ainsi que d'autres qui présentent la raison d'être et la méthode du programme peuvent être obtenus au détachement de la GRC de Powerview.



### **Collaboration des collectivités autochtones**

Les résidents de la Première Nation de Hollow Water et des collectivités de Manigotagan, Seymourville et d'Aghaming ont élaboré et mis en application l'initiative. Ces collectivités ont demandé la participation de la GRC et d'autres organismes. Les répondants mentionnent que des membres des collectivités ont d'abord craint une certaine réticence de la part des praticiens. Cependant, dès le début, la réponse a été très positive.

### **Participants**

Le programme est offert aux résidents des collectivités de Hollow Water, Manigotagan, Seymourville et Aghaming.

### **Conception et mise en application**

Le cercle de guérison holistique communautaire est supervisé par une équipe de 12 membres bénévoles. Le comité se réunit officiellement toutes les deux ou trois semaines. Il y a aussi de nombreuses réunions non officielles dans les collectivités et au détachement de la GRC de Powerview. Des membres du personnel de la GRC font partie du groupe. Le principal rôle de la GRC est d'agir comme intermédiaire entre le détachement et l'équipe du programme.

Un ancien employé du PNLAADA assure la coordination du programme.

### **Processus**

À la suite d'un signalement (habituellement fait à un membre de l'équipe ou du comité), les mesures suivantes sont prises :

- les membres de l'équipe se réunissent,
- la GRC est avisée et
- une enquête a lieu et, lorsque les plaintes sont fondées, des accusations sont portées.

Par la suite, l'équipe du comité ou du programme se charge de :

- préparer un profil de l'accusé,
- choisir un chef d'équipe pour s'occuper de l'affaire et
- choisir une équipe de travailleurs de soutien.

Les membres de l'équipe de soutien sont choisis d'après une liste de huit stagiaires, plus une liste de bénévoles de la collectivité qui ont reçu une formation. Le personnel de la GRC ne participe pas aux activités de l'équipe de soutien.

Les délinquants, les victimes et les membres des familles sont ensuite jumelés à un membre de l'équipe. Les membres de l'équipe leur offrent du soutien au cours de l'enquête, de la procédure judiciaire et de la période de traitement. Par exemple, lorsqu'un délinquant est condamné à une peine d'emprisonnement, le membre de l'équipe de soutien continue ses visites. Cette méthode assure une continuité au programme.

Seuls les délinquants qui plaident coupables peuvent participer au programme de probation.

Avant d'être admis au programme, les délinquants doivent :

- révéler publiquement les actes commis et
- s'engager à suivre un processus de guérison.

Chaque semaine, les délinquants doivent assister à des réunions de groupes pour les agresseurs et à des réunions parentales.

Les victimes et les membres de la famille participent aussi à des séances de groupe hebdomadaires. Ces séances ont pour objectifs :

- de permettre aux victimes de discuter ouvertement de ce qui leur est arrivé et
- d'apprendre à régler les problèmes qu'elles ont face à leur propre sexualité.

Un certain nombre de groupes de soutien et de programmes supplémentaires ont été établis pour compléter le travail du programme.

### **Financement**

Actuellement, les membres de l'équipe travaillent bénévolement. Le programme provincial Lancement de carrières fournit le financement lié à la formation de huit personnes-ressources à plein temps pour le programme.

### **Résultats et évaluations**

Le détachement de la GRC de Powerview mentionne que ce programme connaît beaucoup de succès. En particulier, de nombreux cas n'auraient pas été signalés sans cette initiative. Dans certains cas, des délinquants ont avoué leur crime.

Ce programme a permis :

- au personnel de la GRC de rencontrer plus fréquemment, de façon non officielle, les membres de la collectivité et
- d'améliorer les relations entre la GRC et les membres de la collectivité, ce qui a contribué à accroître la communication et la collaboration lors des enquêtes.

Les répondants ont mentionné que les membres autochtones du comité ont fait face à des problèmes au sein de la collectivité à la suite de la mise sur pied du programme. Ces membres (plutôt que le personnel de la GRC ou des organismes) ont dû lutter contre la haine et la colère dirigées contre eux à cause des cas difficiles à traiter.

Les collectivités participantes espèrent à l'avenir pouvoir établir un centre de formation pour les représentants des autres collectivités autochtones. Des groupes de la Saskatchewan et du Manitoba sont venus examiner le programme sur place.

Même si plusieurs postes de télévision autochtones du nord sont intéressés par le programme du cercle de guérison holistique communautaire, ils ont dû y renoncer car les collectivités désirent d'abord compléter le processus de guérison avant d'être citées en exemple aux autres collectivités.

Le détachement de la GRC de Powerview souligne que le processus de rupture du cycle de l'exploitation aura des effets bénéfiques à long terme sur la collectivité.

**Personne-ressource**

Sergent d'état-major D. Murphy  
Chef de détachement  
Détachement de la GRC de Powerview  
C.P. 250  
Powerview (Manitoba)  
R0E 1P0  
Tél. : (204) 367-2222  
Fax : (204) 367-2802



### **3. PROGRAMME D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE ET D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS**

#### **3.1 Séminaires sur la violence familiale Détachement de la GRC de Chase Chase (Colombie-Britannique)**

##### **Description du service de police et des collectivités**

Le territoire du détachement de la GRC de Chase englobe une population permanente de 12 000 personnes, mais ce chiffre passe à 50 000 pendant les mois d'été.

Il y a trois Premières Nations sur le territoire du détachement : Neskainlith, Adams Lake et Squilax-Little Shuswap. Ces collectivités ont une population globale d'environ 900 personnes.

Le détachement de la GRC de Chase compte actuellement neuf membres dont l'un est d'origine autochtone.

##### **Contexte et élaboration**

Au cours de l'été 1990, le gendarme autochtone du détachement de la GRC de Chase a animé une série de séminaires sur la violence familiale dans les collectivités d'Adams Lake, de Neskainlith et de Little Shuswap.

L'objectif de chaque séminaire de trois jours était de sensibiliser les participants à la question de la violence familiale et aux problèmes qu'elle entraîne.

Le travailleur en développement social de la collectivité (un membre de la collectivité) a préparé les séminaires avec l'aide d'un élève de la collectivité de Neskainlith.

##### **Collaboration des collectivités autochtones**

Des membres des collectivités autochtones locales ont demandé la tenue de ces séminaires et ont aidé à les préparer.

Des animateurs de chaque collectivité ont participé aux séminaires.

##### **Participants**

Des membres des collectivités d'Adams Lake, de Neskainlith et de Little Shuswap ont participé aux séminaires. Les participants comprenaient des résidents autochtones et non autochtones.

Les groupes visés comprenaient :

- des membres de tout âge de la collectivité,
- des parents et
- des travailleurs sociaux des Premières Nations.

### **Conception et mise en application**

Dans chaque collectivité, des organisateurs ont utilisé des affiches et des prospectus pour annoncer les séminaires.

Chaque séminaire de trois jours offrait des séances d'une journée sur les sujets suivants :

- les enfants qui souffrent de mauvais traitements et de négligence,
- l'exploitation sexuelle des enfants et
- la violence familiale.

Les séances sur les mauvais traitements infligés aux enfants traitaient, par exemple, des sujets suivants du point de vue autochtone :

- définition des besoins des enfants,
- signalement des mauvais traitements (y compris, la manière de faire un rapport),
- répercussions des signalements sur la collectivité,
- éducation du public,
- ressources,
- guérison et
- traitement des délinquants.

Les participants recevaient de la documentation durant les séminaires.

### **Financement**

Aucun coût particulier n'était appliqué à ces séminaires.

Les travailleurs sociaux des Premières Nations d'Adams Lake, de Neskainlith et de Little Shuswap ont fourni de l'aide. Le ministère des Services sociaux et de l'Habitation de Kamloops (Colombie-Britannique) et le ministère de la Santé et du Bien-être social de Salmon Arm (Colombie-Britannique) ont également apporté de l'aide.

### **Résultats et évaluations**

Les membres des trois collectivités ont formulé des commentaires positifs sur les séminaires. Les résultats des séminaires sur la violence familiale comprennent :

- une compréhension accrue de la violence familiale et de l'exploitation des enfants et
- plusieurs cas d'aiguillage à la suite des séminaires.

Les séminaires étaient offerts comme projet à court terme, mais les répondants ont mentionné que le programme devrait continuer.

### **Personne-ressource**

Gendarme S.J. Belleau  
Détachement de la GRC de Chase  
226, avenue Shuswap  
C.P. 960  
Chase (Colombie-Britannique)  
VOE 1M0  
Tél. : (604) 679-3221

### **3.2 Atelier communautaire de Cape Mudge Détachement de la GRC de Quadra Island Quathiaski Cove (Colombie-Britannique)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Quadra Island fournit des services de police dans trois îles : Quadra Island (population évaluée à 4 000 personnes), Cortez Island (population évaluée à 1 000 personnes) et Reed Island (population évaluée à 100 personnes). Il y a deux Premières Nations sur le territoire du détachement : la Première Nation de Cape Mudge (bande Kwakiutl) habite Quadra Island et sa population varie de 500 à 750 personnes. La Première Nation de Squirrel Cove (bande Klahoose) habite Cortez Island et sa population est d'environ 85 personnes. Les membres du détachement se rendent chaque semaine à Cortez Island visiter la Première Nation de Squirrel Cove, un trajet d'environ 45 minutes en bateau depuis le détachement.

Le détachement de la GRC de Quadra Island compte trois gendarmes.

#### **Contexte et élaboration**

En 1990, le travailleur en santé communautaire de la Première Nation de Cape Mudge a demandé au détachement de la GRC de Quadra Island d'organiser un atelier communautaire sur la violence familiale à l'intention des femmes de la collectivité. La Première Nation de Cape Mudge a parrainé l'atelier qui a eu lieu le 30 juillet 1990.

#### **Collaboration de la collectivité autochtone**

Afin de déterminer sur quels sujets devait porter l'atelier communautaire de Cape Mudge, le travailleur en santé communautaire de la Première Nation de Cape Mudge a fait un sondage auprès des femmes de la collectivité et a ensuite présenté une liste de leurs questions au personnel de la GRC.

#### **Participants**

Les femmes de la Première Nation de Cape Mudge.



### **Conception et mise en application**

Avant la tenue de l'atelier, le personnel de la GRC a préparé un plan et obtenu de la documentation des sources suivantes :

- le ministère des Services sociaux,
- les services de conseils sur l'alcool et les drogues,
- les services à la famille et
- le programme d'aide aux victimes, Groupe de la prévention du crime, détachement de la GRC de Campbell River.

L'atelier a porté sur les sujets suivants :

- sensibilisation à la toxicomanie,
- violence conjugale,
- exploitation sexuelle des enfants,
- mauvais traitements infligés aux enfants,
- vols par effraction,
- aide aux victimes et
- autres préoccupations locales.

L'atelier a aussi porté sur des questions précises qui avaient été soulevées par les femmes de la collectivité, y compris :

- Si je suis victime d'un acte criminel, quels choix s'offrent à moi? Comment dois-je le signaler?
- Quels genres de questions va-t-on me poser et comment puis-je le mieux m'y préparer?
- Quel type d'aide ou de traitement est offert aux victimes?
- Quel type d'aide ou de traitement est offert aux délinquants?
- Si j'ai été victime d'un acte criminel il y a plus de deux ans ou même plus de cinq ans, est-il encore possible de le signaler aujourd'hui?

### **Financement**

La GRC et la Première Nation de Cape Mudge ont contribué au financement de cet atelier.

### **Résultats et évaluations**

L'atelier était la première initiative du genre dans cette collectivité. Il a connu beaucoup de succès et a donné lieu à des discussions approfondies et à plusieurs signalements de la part des participantes. Les réactions de la collectivité ont été très positives.

Étant donné le succès de ce premier atelier, un autre est actuellement en voie de préparation.

**Personne-ressource**

Caporal Randall Munro  
Détachement de la GRC de Quadra Island  
C.P. 399  
Quathiaski Cove (Colombie-Britannique)  
VOP 1N0  
Tél. : (604) 285-3631

### **3.3 Ateliers sur la violence familiale Détachement de la GRC de Battleford North Battleford (Saskatchewan)**

#### **Description du service de police et de la collectivité**

Le détachement de la GRC de Battleford fournit des services de police dans une région englobant la ville de North Battleford et la ville de Battleford (population globale : environ 10 000 personnes). La ville de Battleford est située en face de la ville de North Battleford, de l'autre côté de la rivière. Pour les fins de la description du programme, on utilisera l'expression «North Battleford» pour désigner les deux villes.

En outre, le détachement fournit des services de police à cinq Premières Nations : Saulteaux (population évaluée à 800 personnes), Moosomin (population évaluée à 500 personnes), Sweet Grass (population évaluée entre 500 et 600 personnes), Red Pheasant et Mosquito (population évaluée entre 300 et 400 personnes). Les cinq Premières Nations sur le territoire du détachement sont toutes situées à moins de 20 minutes de route des bureaux du détachement.

La population autochtone sur le territoire du détachement comprend les résidents des Premières Nations et environ 5 000 résidents de la collectivité de North Battleford.

Le détachement de la GRC de Battleford compte 43 gendarmes. Ils se partagent la responsabilité de trois contrats de services de police : 26 gendarmes sont affectés à la ville de North Battleford, cinq, à la ville de Battleford, et les 12 autres, à la région rurale sur le territoire du détachement. Six gendarmes sont d'origine autochtone.

#### **Contexte et élaboration**

À la demande des membres des collectivités, le détachement de la GRC de Battleford organise des ateliers sur la violence familiale dans toutes les collectivités sur le territoire du détachement.

Même si ces ateliers n'ont pas été élaborés au départ à l'intention de collectivités autochtones, environ deux ateliers par mois ont lieu dans les collectivités autochtones. Tous les ateliers sont adaptés aux besoins particuliers des collectivités hôtes.

#### **Collaboration des collectivités autochtones**

Les membres des collectivités qui participent aux ateliers apportent leurs commentaires en remplissant une évaluation à la fin de chaque atelier.

#### **Participants**

Les membres des collectivités hôtes.

### **Conception et mise en application**

Les ateliers sont animés par un gendarme féminin du détachement de la GRC de Battleford qui en a élaboré la présentation en 1983 lorsqu'elle était affectée au détachement de la GRC de Warman. Depuis sa mutation au détachement de la GRC de Battleford en 1985, elle anime les ateliers sur tout le territoire du détachement. En outre, elle voyage dans toute la province pour donner des conférences à des groupes de professionnels et des séances de formation à des agents de police. Elle anime des ateliers dans des collectivités autochtones locales depuis 1987.

Les ateliers sur la violence familiale comprennent des conférences données par des personnes-ressources et des conférenciers invités (y compris, par exemple, des victimes ou des agresseurs). Quand les participants font partie d'une collectivité autochtone, les exposés sont donnés par une personne-ressource autochtone.

Les participants aux ateliers discutent des sujets suivants :

- les caractéristiques, les causes et la nature cyclique de la violence et
- l'alcoolisme et le lien entre l'abus de l'alcool et la violence.

Les ateliers sur la violence familiale durent généralement de deux heures et demie à trois heures. Chaque atelier est adapté aux besoins des participants.

### **Financement**

Aucun coût n'est lié directement à ce programme. La GRC a contribué au financement de la formation du gendarme qui anime ces ateliers. Elle a reçu une formation particulière dans les domaines de la violence familiale, de l'exploitation sexuelle des enfants, de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

### **Résultats et évaluations**

Jusqu'à présent, ce programme s'est avéré très efficace. Les évaluations des participants démontrent que la réaction est bonne.

En outre, les ateliers ont donné les résultats suivants :

- des personnes ont été aiguillées vers des groupes de soutien et des groupes d'entraide et
- les collectivités autochtones locales demandent de tenir davantage d'ateliers de ce genre.

Les répondants mentionnent que lorsque le gendarme a présenté sa première conférence dans une collectivité autochtone locale, une seule personne (le concierge de l'établissement) s'est présentée pour l'écouter. Trois ans plus tard, un atelier dans une collectivité autochtone locale a attiré 30 participants.

**Personne-ressource**

Gendarme Deborah E. George-Gabruch  
Détachement de la GRC de Battleford  
901, 104<sup>e</sup> rue  
North Battleford (Saskatchewan)  
S9A 1N1  
Tél. : (306) 446-5500

### **3.4 Programme sur la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants Conseil de police amérindienne Pointe-Bleue (Québec)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le Conseil de police amérindienne gère un service de police constitué de 73 agents de police d'origine autochtone. Ces agents de police offrent des services de police à 23 collectivités autochtones du Québec.

Fondé en 1978, ce programme est financé par Affaires indiennes et du Nord Canada.<sup>4</sup>

#### **Contexte et élaboration**

En 1989, le Conseil de police amérindienne a lancé des campagnes de sensibilisation sur la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants dans les collectivités autochtones de l'ensemble de la province. Les programmes de sensibilisation visaient principalement à :

- inciter les membres des collectivités à signaler les cas d'exploitation et de violence et
- fournir aux victimes des renseignements sur l'aide disponible.

#### **Collaboration des collectivités autochtones**

Tous les membres du Conseil de police amérindienne sont d'origine autochtone.

#### **Groupes cibles**

Le Conseil de police amérindienne a conçu les campagnes de sensibilisation à l'intention des groupes suivants :

- les agents de police,
- les élèves et
- le grand public.

---

4. Les renseignements donnés dans Description du service de police et de la collectivité sont tirés du Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, rapport du groupe d'étude de janvier 1990. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 1990, pages 32 et 33.

### **Conception et mise en application**

Les campagnes s'appuient sur plusieurs éléments, y compris :

- rencontres avec le grand public,
- présentations vidéo,
- distribution de prospectus et annonces sur les ondes des postes de radio locaux et
- exposés présentés en classe et utilisation d'une grande mascotte pour transmettre le message aux enfants.

Les documents de référence disponibles sont énumérés dans des brochures conçues pour l'initiative. Les programmes comprennent les présentations vidéo suivantes :

#### **Sur la violence familiale**

- «Je dénonce la violence» à l'intention du grand public (15 minutes) et
- «S.O.S. Violence» à l'intention des agents de police (15 minutes).

#### **Sur l'exploitation sexuelle des enfants**

- «Corps à cœur» à l'intention du grand public (15 minutes) et
- «S.O.S. Abus sexuels» à l'intention des agents de police (15 minutes).

Des vidéos et des cassettes pour radiodiffusion sont produites en français, en montagnais, en atikamekw et en algonquin.

### **Financement**

Le programme sur la violence familiale coûte 117 485 \$. Le programme sur l'exploitation sexuelle des enfants coûte 126 249 \$. Justice Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada financent conjointement ces programmes.

Le Conseil de police amérindienne élabore et met en application les deux programmes et fournit le personnel.

### **Résultats et évaluations**

À venir.

**Personne-ressource**

André Robillard, directeur  
Services juridiques  
Conseil de police amérindienne  
406, rue Amsk  
Pointe-Bleue (Québec)  
Tél. : (418) 275-4244  
Fax : (418) 275-0052



#### **4. PROGRAMMES ET MESURES D'INTERVENTION PERMETTANT DE VENIR EN AIDE AUX VICTIMES**

##### **4.1 Programme de défense des victimes autochtones Détachement de la GRC de Lillooet Lillooet (Colombie-Britannique)**

###### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Lillooet fournit des services de police au village de Lillooet (population : environ 2 500 personnes), à trois autres petites villes et à six Premières Nations (population globale évaluée à 2 500 personnes). Quatre Premières Nations sont situées à moins de neuf kilomètres du détachement de la GRC de Lillooet et les deux autres, à moins de 60 kilomètres des bureaux du détachement.

La population autochtone sur le territoire du détachement comprend les résidents des six Premières Nations et environ 1 250 résidents de la collectivité de Lillooet.

Le détachement de la GRC de Lillooet compte huit gendarmes. Deux d'entre eux sont d'origine autochtone.

###### **Contexte et élaboration**

En décembre 1989, le détachement de la GRC de Lillooet a entrepris des discussions avec les collectivités autochtones locales au sujet d'un programme d'aide aux victimes qui serait créé et mis en application par les membres des collectivités autochtones. Les consultations ont révélé qu'il n'y avait pas assez de services offerts aux victimes autochtones, particulièrement aux victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale.

On a mentionné que même si la collectivité d'Ashcroft (servie par le détachement de la GRC d'Ashcroft) située à proximité offrait un programme de services aux victimes, les membres des collectivités autochtones ne pouvaient y avoir accès.

En mai 1990, le détachement de la GRC de Lillooet lançait le programme de défense des victimes autochtones dans la collectivité de Lillooet.

Le programme a été mis en place par un comité de 12 membres qui était chargé :

- de diriger et d'administrer l'ensemble du programme et
- de fournir directement des services aux victimes.

Le comité est formé de gendarmes et de bénévoles des collectivités qui agissent à titre de défenseurs des intérêts des victimes. Chacune des six Premières Nations est représentée au sein du comité.

Le programme de défense des victimes autochtones s'appuie en partie sur les programmes d'aide aux victimes administrés par les détachements des services de police, partout dans la province. Cependant, ce programme diffère des autres car un comité composé de bénévoles décide de l'orientation du programme et des mesures à prendre.

On précise qu'il s'agit du premier programme de services aux victimes autochtones dans la province de la Colombie-Britannique.

### Collaboration des collectivités autochtones

Des membres du personnel du Centre d'accueil autochtone et des membres des Premières Nations locales siègent au comité et coordonnent le programme.

Pour établir le comité, le détachement de la GRC de Lillooet s'est adressé à une femme de la collectivité qui dirige un groupe de soutien à l'intention des enfants victimes de mauvais traitements (*Wounded Children*). Celle-ci a aidé à trouver des bénévoles dans la collectivité locale pour siéger au comité.

### Participants

Le programme s'adresse aux membres de la collectivité qui sont victimes de violence conjugale, d'exploitation sexuelle des enfants et d'agression sexuelle.

### Conception et mise en application<sup>5</sup>

En juin 1991, le comité était formé de huit bénévoles des collectivités autochtones et de membres du détachement de la GRC de Lillooet. Les répondants mentionnent que la nature du travail entraîne un taux de roulement élevé chez les membres du comité. Le groupe cherche des fonds pour former d'autres bénévoles.

Les membres du comité proviennent des six Premières Nations locales. On s'assure ainsi de répondre aux besoins de chaque collectivité. Les répondants ont mentionné que cette façon de faire comporte un autre avantage : les membres du comité peuvent parfois fournir de l'aide à des membres des autres collectivités dans des situations où ils connaissent la victime ou l'agresseur, ou lorsqu'ils ont des liens avec ces derniers.

---

5. Les répondants soulignent qu'il n'y a pas de documentation particulière à ce programme. Les manuels et autres documents utilisés proviennent des programmes provinciaux d'aide aux victimes.

Pour pouvoir siéger au comité, les bénévoles doivent répondre aux exigences suivantes :

- être membre d'une collectivité autochtone,
- vouloir aider les victimes et
- vouloir suivre la formation.

En mettant le moins de conditions d'admissibilité possible, on favorise la participation de la collectivité. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun problème.

Le détachement de la GRC de Lillooet transmet les renseignements concernant les victimes, les agresseurs et le contexte de chaque affaire au coordonnateur du Comité de défense des victimes autochtones. Le coordonnateur jumelle chaque victime à un membre bénévole.

On a indiqué que la majorité des affaires mettent en cause des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Plus de la moitié des victimes ont révélé avoir été exploitées sexuellement pendant plusieurs années avant de dénoncer la situation.

Le Comité de défense des victimes autochtones offre les services suivants :

- préparer les victimes à comparaître devant les tribunaux,
- présenter des demandes d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels,
- organiser des séances de conseils,
- communiquer avec les organismes pour assurer le suivi des dossiers et
- aider les victimes à remplir la déclaration de la victime sur les répercussions du crime.

Le comité se réunit chaque mois pour discuter de cas particuliers et examiner l'évolution de chaque dossier.

### **Financement**

Actuellement, ce programme ne reçoit aucun financement.

Les services de police provinciaux ont fourni la somme de 2 500 \$ pour la formation des huit premiers membres du comité. La formation était assurée par le coordonnateur de l'aide aux victimes de la collectivité de Merrit (Colombie-Britannique).

Le détachement de la GRC de Lillooet a fourni récemment au comité un bureau dans les locaux du détachement.

### **Résultats et évaluations**

Avant la mise en place du programme, les victimes des collectivités autochtones ne bénéficiaient d'aucun service de soutien adapté à leurs besoins. Jusqu'à présent, le programme a donné les résultats suivants :

- toutes les victimes reçoivent des services de conseils ou sont en voie d'en obtenir,
- les victimes qui ont participé au programme ont donné de très bons témoignages lors de leur comparution devant les tribunaux (cette situation semble découler directement de l'aide obtenue) et
- les relations entre les organismes locaux et les Premières Nations se sont améliorées.

Même si aucune évaluation officielle n'a été faite, les chefs et les Conseils des collectivités visées par le programme ont exprimé leur satisfaction quant à l'évolution du programme (lors de discussions non officielles).

Selon les répondants, le détachement considère qu'un programme devrait être évalué par les gens qui en bénéficient et non par les organismes participants. Par conséquent, même si le personnel de la GRC estimait que le programme évoluait de façon plutôt lente, la collectivité autochtone et les bénévoles se sont dits très satisfaits de l'évolution du programme.

### **Personne-ressource**

Sergent J.W. Chenery  
Détachement de la GRC de Lillooet  
C.P. 710  
Lillooet (Colombie-Britannique)  
V0K 1V0  
Tél. : (604) 256-4244

## **4.2 Programmes de services aux victimes et sur la violence familiale**

### **Détachement de la GRC de Fort Franklin**

#### **Fort Franklin (Territoires du Nord-Ouest)**

#### **Description du service de police et de la collectivité**

Le détachement de la GRC de Fort Franklin fournit des services de police au hameau de Fort Franklin (population : environ 650 personnes) dont environ 630 personnes sont d'origine autochtone.

Le détachement de la GRC de Fort Franklin compte deux gendarmes. L'un d'eux est d'origine autochtone.

#### **Contexte et élaboration**

En 1989, le détachement de la GRC de Fort Franklin a élaboré une approche globale à la prestation de services aux victimes. Cette approche est décrite dans deux programmes élaborés par le détachement de la GRC de Fort Franklin :

- programme de services aux victimes et
- programme sur la violence familiale.

En élaborant ces programmes, le détachement cherchait à :

- donner aux victimes une occasion de collaborer au système judiciaire et
- aiguiller les victimes et les délinquants vers les organismes appropriés (c.-à-d., les services les mieux adaptés à leurs besoins).

Selon les renseignements fournis par le détachement de la GRC de Fort Franklin et le détachement de la GRC de Fort Smith, il existe une politique appuyée par la Division «G» de la GRC et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui encourage la mise sur pied, au niveau des détachements, de programmes de services aux victimes par l'entremise des groupes de prévention du crime et de services aux victimes.

#### **Collaboration de la collectivité autochtone**

Le personnel de nombreux organismes d'aiguillage de la collectivité est composé de membres de la collectivité autochtone de Fort Franklin.

## **Participants**

Les organismes locaux d'aiguillage comprennent :

- le détachement de la GRC de Fort Franklin,
- la Première Nation Dénée,
- le Comité de sensibilisation,
- le ministère des Services sociaux,
- le poste des infirmières,
- la mission catholique,
- un agent de la paix et
- les services de conseils familiaux.

Les programmes s'adressent à toutes les victimes d'actes criminels de la collectivité de Fort Franklin.

## **Conception et mise en application**

En général, le personnel de la GRC est chargé :

- d'aiguiller les victimes et
- de rencontrer le personnel d'autres organismes pour s'assurer qu'on répond aux besoins de la collectivité.

Même si l'on tient officiellement des séances de réflexion de groupe avec d'autres organismes locaux pour examiner les préoccupations et les besoins mutuels, la plupart des rapports ne sont pas officiels. En effet, les fonctionnaires aiguillent les victimes et les délinquants vers les services appropriés par l'intermédiaire du téléphone.

## **Programme de services aux victimes**

Les objectifs de ce programme sont :

- de fournir aux victimes et aux plaignants des rapports sur l'évolution des cas et les résultats des enquêtes,
- de tenir un répertoire des services offerts aux victimes d'actes criminels,
- d'aiguiller les victimes vers les organismes ou autres services du hameau,
- de tenir des renseignements à jour sur les organismes d'aiguillage,
- de renseigner les victimes d'actes criminels sur les programmes d'indemnisation offerts en cas de blessures ou de perte de biens et de les aiguiller vers ces programmes,

- de fournir au personnel du ministère des Services sociaux et au procureur de la Couronne des renseignements pertinents pour la détermination de la peine,
- de s'assurer que les victimes savent ce qu'est une déclaration sur les répercussions du crime et
- de mettre au point une méthode coordonnée pour collaborer avec d'autres organismes dans les cas graves.

On a mis en place des procédures de conservation et de contrôle des dossiers en vue d'assurer que ces objectifs sont atteints.

On prend les mesures suivantes afin d'assurer que les buts sont atteints :

- le premier enquêteur fournit des services sur les lieux,
- les agents de police font le suivi par téléphone ou en personne,
- les agents de police communiquent avec des bénévoles de la collectivité ou des organismes externes si les victimes ont besoin d'aide supplémentaire,
- les agents de police s'assurent que la victime est tenue au courant du déroulement de l'enquête et prennent les précautions qui s'imposent s'ils doivent prendre des articles appartenant à la victime au cours de l'enquête,
- dans les cas de violence conjugale, les agents de police s'assurent que la victime ou le tuteur sait que le ministère des Services sociaux offre une aide financière et des services aux victimes,
- les agents de police s'assurent que les services de police et le Bureau du procureur de la Couronne obtiennent l'apport de la victime et
- les agents de police collaborent étroitement avec le personnel du ministère des Services sociaux.

Tous les membres du détachement de la GRC de Fort Franklin ont la responsabilité de la mise en application du programme.

### **Programme sur la violence familiale**

Le programme comprend les objectifs suivants :

- aider à régler les problèmes personnels ou familiaux qui sont source de violence,
- aider à trouver des solutions de rechange pour diminuer le stress qui entraîne la violence,
- maintenir la paix et protéger les victimes,
- enquêter sur les infractions aux lois et au *Code criminel*,
- voir au respect des ordonnances des tribunaux et
- rester impartiaux et faire preuve de beaucoup de patience et de professionnalisme.

Pour atteindre ces objectifs, les agents de police devront :

- collaborer étroitement avec des organismes de la collectivité,
- fournir à la victime les premiers services de soutien psychologique et de conseils, répondre à ses autres besoins et
- renseigner la victime sur le programme de services aux victimes.

Le détachement sera chargé :

- de coordonner les activités avec celles des autres organismes de soutien et
- d'enquêter sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois.

### **Financement**

Les organismes assument les frais engagés.

### **Résultats et évaluations**

La mise en place des programmes a permis :

- une augmentation de l'échange d'information entre les groupes et les organismes locaux et
- au détachement de la GRC de Fort Franklin d'aiguiller de nombreuses victimes vers des organismes œuvrant à l'extérieur de Fort Franklin.

On garde les dossiers de toutes les personnes aiguillées vers d'autres organismes de manière à assurer le suivi selon le cas.

### **Personne-ressource**

Caporal J.T. Hyland, gendarme J.C. Pullen  
Détachement de la GRC de Fort Franklin  
Poste restante  
Fort Franklin (Territoires du Nord-Ouest)  
X0E 0G0  
Tél. : (403) 589-3431  
Fax : (403) 589-3815



## **5. PEINES DE SUBSTITUTION POUR LES DÉLINQUANTS**

### **5.1 Projet de déjudiciarisation Haisla Détachement de la GRC de Kitimat Kitimat (Colombie-Britannique)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Kitimat fournit des services de police à la collectivité de Kitimat (population : environ 11 000 personnes) ainsi qu'au village de Kitimaat, une collectivité autochtone de quelque 700 personnes.

Le village de Kitimaat est situé à environ 20 kilomètres des bureaux du détachement et est accessible par route.

Le détachement de la GRC de Kitimat compte 17 gendarmes.

#### **Contexte et élaboration**

Le détachement de la GRC de Kitimat, par sa participation à la *Haisla Peacekeeping Commission*, appuie activement la réalisation du projet de déjudiciarisation Haisla.

Proposé en 1990 par le Conseil de bande de Kitimaat, le projet de déjudiciarisation vise à imposer, à l'égard de certaines infractions criminelles et des infractions aux règlements locaux, des sanctions adaptées à la collectivité.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- sensibiliser les membres de la collectivité au fait que le maintien de la paix et de l'ordre dans la collectivité les concerne,
- améliorer l'administration de la justice au village de Kitimaat,
- fournir à la collectivité une occasion de participer au traitement des délinquants de la collectivité,
- renseigner les membres de la collectivité sur les questions judiciaires et
- établir un lien entre la collectivité et le système judiciaire.

Le projet de déjudiciarisation Haisla comprend diverses activités, par exemple :

- l'administration d'un tribunal composé d'Aînés ou d'autres membres respectés de la collectivité nommés par la bande pour entendre les plaintes et imposer des sanctions contre certaines activités criminelles ou infractions aux règlements de la collectivité,
- des activités de sensibilisation et d'éducation et
- un suivi et une évaluation du projet.

### **Collaboration de la collectivité autochtone**

Les membres de la collectivité participent à la réalisation du projet depuis le début.

### **Groupe cible**

Le projet de déjudiciarisation Haisla s'adresse aux résidents du village de Kitimaat. Les activités de liaison du projet seront axées sur les organismes de justice pénale de la localité.

### **Conception et mise en application**

La responsabilité du projet de déjudiciarisation Haisla est assumée par une coordonnatrice du projet. Cette dernière est employée par le Conseil de bande de Kitimaat et doit lui rendre compte.

La coordonnatrice du projet a commencé son travail en janvier 1991. Depuis son embauche, elle a participé à un programme de trois mois portant sur la formation des auxiliaires de la justice autochtone. La coordonnatrice a les mêmes responsabilités qu'un auxiliaire de la justice autochtone, y compris le développement de la justice autochtone et l'élaboration de programmes et de services.

Le développement de la justice autochtone demande de travailler avec les Aînés, les chefs et les administrateurs locaux afin de :

- créer des programmes, des services et des ressources pouvant aider la collectivité autochtone à prévenir le crime, fournir de l'aide aux victimes et gérer les délinquants,
- rétablir des solutions autochtones traditionnelles dans le domaine de la justice,
- établir des initiatives de déjudiciarisation pour les adultes (c.-à-d., le projet de déjudiciarisation Haisla), trouver des solutions de rechange et
- permettre aux chefs de file de la collectivité de participer au processus de détermination de la peine et aux audiences de libération conditionnelle.

Dans le domaine de la création de programmes et de services, la coordonnatrice du projet se charge de contrôler (ou d'aider à contrôler) le respect des conditions établies par les tribunaux, la Commission des libérations conditionnelles ou les services de probation dans le cas des mises en liberté sous caution, de la probation, des libérations conditionnelles ou des services communautaires.

### **Financement**

Le ministère du procureur général de la Colombie-Britannique accorde la somme de 40 000 \$ par année pour financer le projet. Le Conseil de bande de Kitimaat se charge :

- de fournir un local à la coordonnatrice du projet,
- d'embaucher, de former, de superviser, d'évaluer et de rémunérer la coordonnatrice du projet,
- de présenter des rapports mensuels au ministère du procureur général et
- de participer à toutes les évaluations du projet et de fournir un état financier vérifié et un rapport sommaire du projet.

### **Résultats et évaluations**

Le programme est encore à l'étape de l'élaboration.

Depuis le début du projet, un atelier d'une journée sur la sensibilisation à la culture autochtone a été offert au personnel de la GRC et à d'autres organismes de justice pénale ainsi qu'à leurs conjoints. L'atelier a eu lieu au village et était dirigé par des Aînés de l'endroit et d'autres animateurs de la collectivité. Un banquet traditionnel a clôturé cette activité.

La coordonnatrice du projet travaille actuellement à :

- la création d'un tribunal (dans le cadre du projet de déjudiciarisation Haisla) et
- la création d'un groupe consultatif communautaire.

### **Personne-ressource**

Caporal R.I. Yates  
Détachement de la GRC de Kitimat  
888, boulevard Lahakas  
Kitimat (Colombie-Britannique)  
V8C 2H9  
Tél. : (604) 632-7111

## **5.2 Groupes de surveillance des libertés sous caution dans les collectivités autochtones**

### **Détachement de la GRC de Lillooet**

#### **Lillooet (Colombie-Britannique)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le détachement de la GRC de Lillooet fournit des services de police au village de Lillooet (population : environ 2 500 personnes), à trois autres petites villes et à six Premières Nations (population globale évaluée à 2 500 personnes). Quatre Premières Nations sont situées à moins de neuf kilomètres du détachement de la GRC de Lillooet et les deux autres, à moins de 60 kilomètres des bureaux du détachement.

La population autochtone sur le territoire du détachement comprend les résidents des six Premières Nations et environ 1 250 résidents de la collectivité de Lillooet.

Le détachement de la GRC de Lillooet compte huit gendarmes. Deux d'entre eux sont d'origine autochtone.

#### **Contexte et élaboration**

Au printemps 1990, le détachement de la GRC de Lillooet a mis sur pied des groupes de surveillance des libertés sous caution dans chaque collectivité autochtone sur le territoire du détachement. Il s'agit d'un programme avant comparution à partir duquel des groupes de surveillance seront chargés d'établir les conditions de cautionnement et de surveiller les individus libérés sous caution.

Les deux premiers groupes devaient commencer leurs activités à la fin de juin 1991.

#### **Collaboration des collectivités autochtones**

Le détachement de la GRC de Lillooet a consulté des membres des six Premières Nations sur le territoire du détachement au sujet de la réalisation de ce programme. Des membres de ces collectivités feront partie des groupes de surveillance et collaboreront directement à l'orientation du programme.

### **Participants**

Les groupes de surveillance seront composés :

- d'un conseiller,
- d'un membre du Conseil des Premières Nations,
- d'un Aîné,
- d'un gendarme et
- d'un agent de police des Premières Nations.

### **Conception et mise en application**

Les groupes de surveillance se réuniront pour examiner les détails de chaque cas et fixeront les conditions de mise en liberté sous caution. Lorsqu'un délinquant sera libéré sous caution, le groupe contrôlera le respect des conditions de la mise en liberté.

### **Financement**

Aucun coût n'est lié à ce programme.

### **Résultats et évaluations**

Ce programme est le premier du genre en Colombie-Britannique. Par conséquent, il a suscité beaucoup d'intérêt. On ne sait pas encore si les tribunaux retiendront les conditions établies par les groupes de surveillance.

Le détachement de la GRC de Lillooet a démontré son intérêt en communiquant avec tous les autres détachements qui participent à des programmes semblables.

### **Personne-ressource**

Sergent J.W. Chenery  
Détachement de la GRC de Lillooet  
C.P. 710  
Lillooet (Colombie-Britannique)  
V0K 1V0  
Tél. : (604) 256-4244

### **5.3 Comité de justice Nishga Détachement de la GRC de New Aiyansh New Aiyansh (Colombie-Britannique)**

#### **Description du service de police et des collectivités**

Le territoire du détachement de la GRC de New Aiyansh englobe trois Premières Nations : la Première Nation de New Aiyansh-Gitlakdamix (population : environ 800 personnes), la Première Nation de Greenville-Lakalzap (population : environ 500 personnes) et la Première Nation de Canyon City-Gitwinksihlkw. La population autochtone de cette région compte des membres de quatre Premières Nations.

La collectivité de New Aiyansh se trouve à un kilomètre des bureaux du détachement et celle de Greenville-Lakalzap est à 45 kilomètres. La collectivité de Canyon City-Gitwinksihlkw est à 20 minutes du détachement en voiture et n'est accessible que par une passerelle qui enjambe un canyon.

Le détachement se trouvait à l'origine dans la localité de New Aiyansh, mais il a été déplacé à l'extérieur de la collectivité il y a trois ans.

Le détachement de la GRC de New Aiyansh compte trois gendarmes. L'un d'eux est d'origine autochtone.

#### **Contexte et élaboration**

Le détachement de la GRC de New Aiyansh établit présentement un nouveau Comité de justice Nishga. Ce comité poursuivra le travail d'un ancien comité maintenant dissout. C'est en 1989 que le détachement de la GRC de New Aiyansh a créé le premier Comité de justice Nishga. Cependant, comme le comité n'était pas soutenu par les dirigeants des Premières Nations locales, il n'a pas fonctionné. Le personnel du détachement a réévalué le concept et a décidé de mettre sur pied une nouvelle initiative.

Les objectifs du nouveau comité, comme ceux du précédent, sont de :

- trouver des moyens de combiner les lois traditionnelles des Nishgas aux lois et pratiques en vigueur au Canada,
- procurer aux collectivités locales une occasion de traiter les délinquants selon la tradition et
- permettre aux collectivités de participer aux dépositions devant les tribunaux.

À partir de cette initiative, le détachement espère rétablir l'engagement des collectivités autochtones au maintien de la paix, de l'ordre et de la discipline.

### **Collaboration des collectivités autochtones**

Comme dans le cas du comité précédent, le détachement s'efforcera d'obtenir la participation et la collaboration des membres des collectivités autochtones.

### **Participants**

Les membres des collectivités et le personnel de la GRC travailleront ensemble au sein du comité.

### **Conception et mise en application**

Le détachement de la GRC de New Aiyansh envisage de mettre en œuvre les stratégies suivantes afin d'obtenir de l'appui pour le comité et son mandat :

- rencontrer le chef de chaque Première Nation et leur demander de désigner des personnes qui peuvent aider la GRC à prendre des mesures à l'égard des délinquants dans les Premières Nations,
- inciter chaque Première Nation à tenir des réunions dans le but de discuter la manière de traiter les délinquants de la Première Nation,
- demander aux chefs de comparaître devant le tribunal avec les accusés afin de l'informer des recommandations formulées par la Première Nation sur le traitement du délinquant et
- rencontrer régulièrement des membres des Premières Nations afin de recueillir leurs commentaires et recommandations sur la façon d'améliorer les services de police offerts dans la collectivité.

Les répondants mentionnent que ces rencontres permettront aussi à la GRC de conseiller les chefs sur les individus de la collectivité qui perturbent la paix et l'ordre.

### **Financement**

Le programme sera financé à même le budget de fonctionnement courant du détachement de la GRC de New Aiyansh.

### **Résultats et évaluations**

À déterminer.

**Personne-ressource**

Caporal M. Morris  
Détachement de la GRC de New Aiyansh  
Poste restante  
New Aiyansh (Colombie-Britannique)  
VOJ 1A0  
Tél. : (604) 633-2222



## 6. RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES

### Programmes d'éducation et de prévention en matière de violence familiale

Les répondants suivants ont mentionné des programmes d'éducation et de prévention en matière de violence familiale et des initiatives de soutien (ateliers, séminaires et autres) auxquels participent les services de police (et, dans certains cas, d'autres organismes) des collectivités autochtones :

Gendarme Joe Havixbeck,  
gendarme Wade MacDonald  
Détachement de la GRC de Fort St-John  
10648, 100<sup>e</sup> rue  
Fort St-John (Colombie-Britannique)  
V1J 3Z6  
Tél. : (604) 785-6610 poste 110

Gendarme M.P. Grunerud  
Détachement de la GRC de Tisdale  
C.P. 99  
Tisdale (Saskatchewan)  
S0E 1T0  
Tél. : (306) 873-2661

Sergent d'état-major R.D. Beckwith  
Détachement de la GRC de Grand Centre  
C.P. 1229  
Grand Centre (Alberta)  
T0A 1T0  
Tél. : (403) 594-3302  
Fax : (403) 594-4900

Sergent M.R. Devaney  
Détachement de la GRC de Rosthern  
C.P. 969  
Rosthern (Saskatchewan)  
S0K 3R0  
Tél. : (306) 232-4844

Sergent K.G. Morrison  
Détachement de la GRC de Winnipegosis  
C.P. 369  
Winnipegosis (Manitoba)  
R0L 1S0  
Tél. : (204) 656-4421

Caporal F.D. Simmons  
Détachement municipal de la GRC de  
Yarmouth  
C.P. 5050  
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)  
B5A 4K6  
Tél. : (902) 742-9106

Caporal R. J. Marlin  
Détachement de la GRC de Crystal City  
C.P. 430  
Crystal City (Manitoba)  
R0K 0N0  
Tél. : (204) 873-2413

### **Programmes d'éducation et de prévention en matière d'exploitation sexuelle des enfants**

Le répondant suivant a mentionné un programme d'éducation et de prévention en matière d'exploitation sexuelle des enfants instauré par les services de police dans la collectivité :

Gendarme G. Stevens  
Détachement de la GRC de Merrit  
R.R. n° 1  
Merrit (Colombie-Britannique)  
V0K 2B0  
Tél. : (604) 378-4262

### **Comités de coordination interorganismes - Exploitation sexuelle des enfants**

Les répondants suivants ont mentionné l'engagement des services de police dans des comités locaux de coordination interorganismes s'occupant des enfants victimes de mauvais traitements et d'exploitation sexuelle dans les collectivités autochtones :

Sergent Jack Drisdelle  
Détachement de la GRC de Port Hardy  
7355, rue Columbia  
C.P. 86  
Port Hardy (Colombie-Britannique)  
V0N 2P0  
Tél. : (604) 949-6336

Sergent Bert Clarke  
Détachement de la GRC d'Amaranth  
C.P. 118  
Amaranth (Manitoba)  
R0H 0B0  
Tél. : (204) 843-2691

Chef John L. Toney  
Service de police d'Eskasoni  
Première Nation Eskasoni  
Cap-Breton (Nouvelle-Écosse)  
B0A 1J0  
Tél. : (902) 379-2822  
Fax : (902) 379-2172

## **Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes**

Les répondants suivants ont mentionné des programmes d'aide aux victimes offerts par les services de police aux membres autochtones et non autochtones de la collectivité :

Sergent B.S. Sarnecki  
Détachement de la GRC d'Ashcroft  
C.P. 100  
Ashcroft (Colombie-Britannique)  
V0K 1A0  
Tél. : (604) 453-2216

Sergent W.O. Manchak  
Détachement de la GRC de Ladysmith  
C.P. 280  
Ladysmith (Colombie-Britannique)  
V0R 2E0  
Tél. : (604) 245-2215

Gendarme J.R.B. (Ben) Roy  
Détachement de la GRC de Mission  
7171, rue Oliver  
Mission (Colombie-Britannique)  
Tél. : (604) 826-7161

Sergent R.E. Johnston  
Détachement de la GRC de Sooke  
C.P. 40  
Sooke (Colombie-Britannique)  
V0S 1N0  
Tél. : (604) 642-5241

Gendarme Beaudoin  
Détachement de la GRC d'Inuvik  
C.P. 1300  
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)  
Tél. : (403) 979-2935  
Fax : (403) 979-3691

Caporal L.I. Flath  
Détachement de la GRC de Granisle  
C.P. 370  
Granisle (Colombie-Britannique)  
V0J 1W0  
Tél. : (604) 697-2333

Sergent J.W. Barr  
Détachement de la GRC de Fort Smith  
C.P. 26  
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)  
X0E 0P0  
Tél. : (403) 872-2107

Gendarme A.J. Boddén  
Détachement de la GRC de Hope  
C.P. 40  
Hope (Colombie-Britannique)  
V0X 1L0  
Tél. : (604) 869-2433  
Fax : (604) 869-7455

Sergent d'état-major N.B. McCombe  
Détachement de la GRC de Colwood  
2785, chemin Millstream  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V9B 3S5  
Tél. : (604) 474-2264  
Fax : (604) 474-3719

Sergent d'état-major R.A. Baker  
Détachement de la GRC de Smithers  
C.P. 2020  
Smithers (Colombie-Britannique)  
V0J 2N0  
Tél. : (604) 847-3233

### **Programmes d'aide aux victimes dans les collectivités autochtones**

Les répondants suivants ont mentionné la mise sur pied d'un programme d'aide aux victimes pour la collectivité autochtone locale en particulier. Dans ce programme, des membres de la collectivité autochtone offriront des services aux victimes de la collectivité :

Sergent Jack Drisdelle  
Détachement de la GRC de Port Hardy  
7355, rue Columbia  
C.P. 86  
Port Hardy (Colombie-Britannique)  
V0N 2P0  
Tél. : (604) 949-6336

Inspecteur L.J. Baker  
Détachement de la GRC de Prince Rupert  
100, 6<sup>e</sup> avenue ouest  
Prince Rupert (Colombie-Britannique)  
V8J 3Z3  
Tél. : (604) 624-2136  
Fax : (604) 627-3013

### **Programmes de solutions de rechange**

Sergent d'état-major Gorden Wet  
Détachement de la GRC de Summerside  
137, rue Central  
Summerside (Île-du-Prince-Édouard)  
C1N 3N2  
Tél. : (902) 436-9244

Sergent d'état-major R.A. Nahrgang  
Détachement de la GRC de Charlottetown  
153, chemin Maypoint  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1E 1X5  
Tél. : (902) 566-7100  
Fax : (902) 566-7119

Voici une brève description du contenu de chacun des sept rapports sur les programmes de services de police autochtones :

**I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre**

Ce rapport décrit des programmes de services de police autochtones assurés par des agents autochtones, des programmes de formation à l'intention des agents de police autochtones ainsi que des stratégies de recrutement. Le rapport est subdivisé de la manière suivante : Arrangements concernant les services de police autochtones, Formation des agents de police autochtones, Politiques et méthodes de recrutement et Programmes d'éducation et de formation préalables à l'emploi.

**II. Sensibilisation à la culture autochtone**

Ce rapport décrit les programmes qui visent à accroître la compréhension et le respect mutuels entre les agents de police non autochtones et les membres des collectivités autochtones qu'ils servent. Ces programmes comprennent entre autres des Conférences sur les services de police autochtones et des Programmes de sensibilisation aux différences culturelles.

**III. Pour un meilleur accès aux services de police**

Ce rapport présente des programmes spéciaux destinés à accroître la présence policière dans les collectivités autochtones : les Patrouilles communautaires, les Bureaux en milieu commercial, les Postes de travail dans la collectivité et les Détachements satellites.

**IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité**

Ce rapport décrit des programmes qui amènent les agents de police et les membres de la collectivité à travailler ensemble afin d'améliorer les services de police et de chercher des solutions à des problèmes d'intérêt commun. Ces programmes comprennent des Stratégies de communication et d'éducation du public, des Groupes consultatifs police-collectivité et la Collaboration entre organismes.

**V. Programmes pour les jeunes**

Ce rapport décrit la participation des services de police aux programmes de prévention du crime et de relations avec la collectivité qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes autochtones. On y trouve également des exemples de la participation policière à des services destinés aux jeunes contrevenants et aux jeunes à risque. Le rapport décrit entre autres les Programmes de loisirs, d'éducation et de développement des aptitudes et les Services à l'intention des jeunes contrevenants et des jeunes à risque.

*Storage*

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000024808

## VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes offerts aux collectivités autochtones dans le but de prévenir la consommation d'alcool, de drogue et de solvants. Le rapport décrit notamment des Programmes d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

## VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes destinés à venir en aide aux victimes et aux délinquants dans les collectivités autochtones : Programmes de traitement et groupes de soutien dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes d'éducation en matière de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes et Peines de substitution pour les délinquants.

Pour obtenir un exemplaire des rapports de cette série, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante :

Direction générale de la police des autochtones  
Solliciteur général du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa, Canada  
K1A 0P8  
Téléphone : (613) 991-5475

| DATE DUE |  |
|----------|--|
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |
|          |  |

